
Santé mentale

Le médecin au coeur du dispositif!

D'après un entretien avec Bernard Jacob

Chef de projet et coordinateur fédéral de la réforme des soins en santé mentale

Le système de santé en Belgique ne se montre pas toujours pleinement efficace pour les personnes souffrant de maladies mentales moyennes ou sévères. Bernard Jacob sensibilise les médecins généralistes à la réforme des soins en santé mentale.

› Projets 107

Malgré un dispositif important, le système de santé en Belgique ne se montre pas toujours pleinement efficace pour les personnes souffrant de maladies mentales moyennes ou sévères. Une réforme a donc été initiée au travers des projets 107. Bernard Jacob, chef de projet et coordinateur fédéral de la réforme des soins en santé mentale fait le point sur ce changement en profondeur sur le terrain: «*Dans le modèle que nous proposons, le médecin généraliste garde son rôle essentiel de première ligne au travers de cette réforme. Le but n'est évidemment pas de psychiatriser toute la société! Nous souhaitons que chaque personne qui présente des problématiques de santé mentale soit prise en charge par la structure la plus adaptée à ses besoins. Dix projets vont très*

prochainement être initiés en Belgique, les coordinateurs de ces réseaux ont également comme mission d'organiser des rencontres transversales avec les médecins généralistes. Dans l'élaboration de ces réseaux, des formations communes sont également prévues.»

Cette réforme est importante pour Bernard Jacob: «*Il peut être délicat de considérer qu'une trajectoire de santé d'une personne soit entre les mains d'un seul acteur de la santé. C'est pour cela que la pratique de la concertation en santé mentale est importante et est un des éléments importants du concept des projets 107. Avec ces projets, de nouvelles ressources et possibilités sont offertes au médecin généraliste, dans la prise en charge des problèmes de santé mentale. Je reste convaincu que,*

Bernard Jacob: «La pratique de la concertation en santé mentale est importante et est un des éléments importants du concept des projets 107.»

dans cette collaboration, et grâce au médecin généraliste, on pourra détecter plus rapidement les premiers signes de troubles de santé mentale passagers. S'ils sont traités immédiatement, cela permettra de réduire la récurrence et surtout d'éviter que les problèmes prennent plus d'ampleur! A long terme, on intervient donc sur une amélioration de la santé mentale de la population. En plus, on peut espérer réduire le nombre d'hospitalisation en urgence et réduire les coûts pour l'ensemble de la société.»

➤ Et concrètement?

Pour Bernard Jacob, le système actuel, peut-être encore trop institutionnalisé, ne parvient pas à prendre en compte les déterminants sociaux de la santé mentale: «Ce sont des facteurs majeurs. Récemment, nous avons rencontré les Cercles des médecins généralistes pour leur expliquer concrètement l'évolution que cette réforme va entraîner sur le terrain. En plus de la transformation de l'offre résidentielle de soins en une offre communautaire, le principal changement sera d'améliorer la communication entre les différents acteurs. Pour certains médecins généralistes déjà très impliqués dans des collaborations avec les acteurs des soins en santé mentale, il n'y aura que peu de changement. D'autres vont découvrir qu'il existe de nombreux services d'appui, d'initiatives spécifiques au travers du pays, tant au niveau régional que fédéral.»

L'intégration des soins psychiatriques au sein des soins primaires est une des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. «Le médecin généraliste pourra prendre contact avec le réseau des soins en santé mentale qui se voudra structuré. Le médecin généraliste gardera le contact médical avec le patient, dans son milieu de vie si possible. Il est parfois difficile d'éviter la stigmatisation: il n'est pas facile de sortir des circuits psychiatriques et de leur étiquetage une fois que l'on y est entré. Il peut arriver que les tableaux psychiatriques occultent la dimension strictement somatique, qui risque dès lors de ne pas être prise en compte dans le soin spécialisé.»

En termes de santé mentale, pour Bernard Jacob, le médecin généraliste possède un autre atout d'importance: «Il rencontre bien souvent la personne à son domicile ou dans son milieu. Lorsque le médecin généraliste communiquera, par la concertation, avec d'autres acteurs de la santé mentale, il pourra amener l'équipe à s'intéresser à l'univers matériel et relationnel du patient.»

Pour certaines situations qu'il jugera complexes, le médecin généraliste pourra compter sur le réseau des soins en santé mentale dans lequel sera développé un nouveau type de prise en charge, à savoir les équipes mobiles. «Elles sont prévues dans le cadre de la réforme et fonctionneront notamment en appoint de cette première ligne. Dans l'organisation du réseau, le médecin généraliste pourra faire appel à ces équipes, qui assureront un suivi spécialisé du patient en fonction de ses besoins. A chaque fois, cela fera l'objet d'une concertation et d'une analyse du cas, tant au niveau médical que familial. Les équipes mobiles sous la responsabilité des psychiatres gardent leur expertise par un soutien aux soignants et intervenants du milieu de vie. D'autre part, d'autres structures, notamment les centres de santé mentale, poursuivront leurs missions spécifiques, qui viendront compléter et étayer les ressources des centres de santé intégrés. Evidemment, chacun garde sa compétence. Un médecin généraliste pourra toujours choisir une hospitalisation psychiatrique si la situation qu'il juge est complexe ou urgente», conclut Bernard Jacob.

